****

**HALLS RELAIS AGRICOLES (HRA)**

**APPEL A PROJETS 2018**

Dossier Unique de Candidature (D.U.C.)

Demande d’une subvention à l’investissement, d’une aide à la consultance, d’une aide au fonctionnement en réponse à l’appel à projets : DGO3/DD/DQ/appel HRA-2018

*ACRONYME de votre projet HRA*

**Document à déposer pour la date de clôture de l’appel visé : le 4 novembre 2018**

**L’original papier daté et signé du document et ses annexes sont à faire parvenir à l’adresse suivante :**

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l’Agriculture, des Ressources naturelles et de l’Environnement (DGO3)
Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d’Eau et du Bien-être Animal
Direction de la Qualité et du Bien-être Animal
Îlot Saint-Luc, chaussée de Louvain 14

B-5000 Namur

**Une copie électronique du document et de ses annexes est à faire parvenir à l’adresse suivante**

Couriel : hallrelaisagricole@spw.wallonie.be

Secrétariat de la Direction de la Qualité et du Bien-être Animal tél : +32 (0)81 649 608

**Le Dossier Unique de Candidature (D.U.C.) doit être introduit en version originale au format papier et en version électronique pour le 4 novembre 2018 au plus tard.**

#####

##### Introduction

Ce dossier unique de candidature vise à :

1. identifier le soumissionnaire et le promoteur d’un projet de Hall Relais Agricole (HRA) ;
2. introduire une demande de subvention à l’investissement et éventuellement les demandes d’aide à la consultance et au fonctionnement ;
3. vérifier la recevabilité du projet HRA ;
4. évaluer le projet HRA proposé sur base des critères suivants :
	1. l’opportunité de réaliser le projet vis-à-vis du contexte et des besoins locaux ;
	2. la qualité du dossier unique de candidature ;
	3. la faisabilité du projet ;
	4. le caractère innovant du projet ;
	5. la synergie ou la complémentarité du projet avec d’autres halls relais agricoles ou d’autres structures de développement des circuits courts existantes ;
	6. la viabilité du projet et les perspectives économiques établies sur base des informations fournies dans le dossier unique de candidature ;
	7. le maintien ou la création d’emplois ;
	8. la pertinence du plan financier ;
	9. le contrôle d’un organisme certificateur agréé dans le cadre du système régional de qualité différenciée ou dans le cadre d’un système européen de qualité ;.
	10. l’implication d’agriculteurs .

Il est vivement conseillé de prendre connaissance des lignes directrices à l’intention des soumissionnaires avant de remplir ce formulaire.

##### Eléments récapitulatifs de la demande

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de la demande :** |   |
| **Acronyme du projet HRA :***(Maximum 15 caractères)* |  |
| **Titre complet du projet HRA :***(Maximum 200 caractères)* |  |
| **Le promoteur du projet est-il déjà identifié ?****Si oui, statut du promoteur :** | [ ]  OUI [ ]  NON[ ]  Personne morale [ ]  Pouvoir public |
| **La demande porte sur :** | [ ]  une subvention à l’investissement[ ]  une aide à la consultance[ ]  une aide au fonctionnement |
| **Montant total de la demande :**  | euros |

##### Le Soumissionnaire[[1]](#footnote-1)

1. **Identification du soumissionnaire :**

|  |
| --- |
| **Nom du soumissionnaire :** **Statut :** [ ]  Personne morale [ ]  Pouvoir public**Nature juridique :** **Numéro Banque Carrefour Entreprise (BCE) :** **Adresse postale :**  |
| Rue : | n°: | Boîte : |
| CP : | Localité : |

* **Identification du représentant légal du soumissionnaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Civilité** | [ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  X |
| **Nom** |   |
| **Prénom** |   |
| **Fonction / Titre** |   |

* **Numéro de compte bancaire du soumissionnaire pour le versement éventuel de l’aide à la consultance :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro IBAN** |   |
| **Titulaire du compte** |  |
| **Organisme bancaire** |  |

* **Identification de la personne de contact :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Civilité** | [ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  X |
| **Nom** |   |
| **Prénom** |   |
| **Fonction / Titre** |   |
| **Tél. bureau** |   |
| **Tél. mobile** |   |
| **Fax** |   |
| **Courriel** |   |
| **Adresse postale[[2]](#footnote-2)** |  |

**Le soumissionnaire est le promoteur[[3]](#footnote-3) du projet :** [ ]  OUI [ ]  NON

 *Si OUI : les informations du volet 3 sont d’application pour le volet 4.1. et vous pouvez*

 *passer directement au volet 4.2.*

 *Si NON : complétez le volet 4.1.*

##### Le Promoteur du projet3

**Le promoteur n’est pas définitivement identifié ou n’est pas encore constitué sous forme d’une personne morale :** [ ]  OUI [ ]  NON

 *Si OUI : complétez le volet 4.1. avec les informations prévisionnelles.*

 *Si NON : les informations du volet 3 sont d’application pour le volet 4.1.*

* 1. **Identification du promoteur3 :**

|  |
| --- |
| **Nom du promoteur :** **Statut :** [ ]  Personne morale [ ]  Pouvoir public**Nature juridique :** **Numéro BCE :** **Adresse postale :**  |
| Rue : | n°: | Boîte : |
| CP : | Localité : |

* **Identification du représentant légal du promoteur :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Civilité** | [ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  X |
| **Nom** |   |
| **Prénom** |   |
| **Fonction / Titre** |   |

* **Numéro de compte bancaire du promoteur pour le versement éventuel de la subvention à l’investissement et de l’aide au fonctionnement :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro IBAN** |  |
| **Titulaire du compte** |  |
| **Organisme bancaire** |  |

* **Identification de la personne de contact :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Civilité** | [ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  X |
| **Nom** |   |
| **Prénom** |   |
| **Fonction / Titre** |   |
| **Tél. bureau** |   |
| **Tél. mobile** |   |
| **Fax** |   |
| **Courriel** |   |
| **Adresse postale[[4]](#footnote-4)** |  |

* 1. **Déclaration sur l’honneur du promoteur :**

Comme stipulé à l’article 7 de l’AGW du 30 août 2018 fixant les conditions d’octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition (AGW du 30 août 2018) :

*« Art. 7. Le modèle de dossier unique de candidature est mis à disposition par l'Administration sur le portail wallon de l’agriculture.*

*Ce dossier comprend au minimum :*

*…*

*10° le cas échéant, pour le promoteur, une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il est en règle au regard de ses obligations telles qu'elles découlent des législations et dispositions réglementaires en matière fiscale, sociale et environnementale ;*

*11° le cas échéant, une déclaration sur l’honneur, dont le modèle est repris en annexe 1re, attestant que le promoteur respecte les règles de minimis. »*

**Par conséquent, si le promoteur du projet HRA est déjà constitué sous forme d’une personne morale, celui-ci complètera les deux déclarations sur l’honneur dont les modèles sont repris dans les annexes de ce D.U.C.**

**Le soumissionnaire indiquera ci-dessous si ces déclarations complétées et signées sont jointes aux annexes du présent D.U.C.**

[ ]  Déclaration sur l'honneur certifiant que le promoteur est en règle au regard de ses obligations telles qu'elles découlent des législations et dispositions réglementaires en matière fiscale, sociale et environnementale

[ ]  Déclaration sur l’honneur attestant que le promoteur respecte les règles *de minimis*.

##### Le(s) Consultant(s)

**Avez-vous bénéficié d’un accompagnement par un ou plusieurs consultant(s) pour élaborer le D.U.C. ou envisagez-vous de faire appel à un ou plusieurs consultant(s) dans le cadre du développement de ce projet ?**  [ ]  OUI [ ]  NON

 *Si OUI : complétez le volet 5.*

 *Si NON : passez directement au volet 6.*

**Identification du/des consultant(s) :**

*(à multiplier si plusieurs consultants sont envisagés)*

**Nom du consultant :**

**Nature juridique :**

**Numéro BCE :**

**Quel est l’apport spécifique de ce consultant ?**

* **Adresse postale du consultant :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Rue : | n°: | Boîte : |
| CP : | Localité : |

* **Identification d’une personne de contact auprès de ce consultant :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Civilité** | [ ]  Madame [ ]  Monsieur [ ]  X |
| **Nom** |   |
| **Prénom** |   |
| **Fonction / Titre** |   |
| **Tél. bureau** |  |
| **Courriel** |  |

##### Objet de la demande

**6.1. Contenu de la demande :**

*Dans cette rubrique, le soumissionnaire sollicite explicitement une demande de subvention à l’investissement en donnant une estimation de celle-ci et précise ensuite s’il souhaite solliciter l’aide à consultance et/ou l’aide au fonctionnement pour ce projet.*

**RAPPEL !**

**AGW du 30 août 2018, article 5 § 1er: *« le montant cumulé de la subvention à l’investissement, de l’aide à la consultance et de l’aide au fonctionnement n’est pas supérieur à 200.000 euros sans préjudice du respect de la règle de minimis. »***

La demande introduite dans ce dossier unique de candidature (D.U.C.) porte sur :

- Une subvention à l’investissement :[ ]  OUI [ ]  NON

Le montant de la demande de subvention est estimé à : euros (en chiffres)

- Une aide à la consultance : [ ]  OUI [ ]  NON

*(montant maximum de 10.000 €)*

- Une aide au fonctionnement : [ ]  OUI [ ]  NON

*(montant maximum de 20.000 €)*

*(aide non accessible si le promoteur est un pouvoir public)*

**6.2. Demande de bonus :**

**Si le promoteur n’est pas un pouvoir public :**

1. Ce projet de hall relais agricole est-il localisé dans une zone franche**[[5]](#footnote-5)** ?

 [ ]  OUI [ ]  NON

Ce projet de hall relais agricole est-il localisé dans une zone soumise à contrainte naturelle**[[6]](#footnote-6)** ?

 [ ]  OUI [ ]  NON

2. Si le promoteur de ce projet HRA est déjà constitué, est-il composé à 40% d’agriculteurs âgés de moins de 40 ans à la date d’introduction du D.U.C. ?

 [ ]  OUI [ ]  NON *(Si OUI, en apporter la preuve dans les annexes de ce D.U.C.)*

3. Le soumissionnaire de ce projet peut-il apporter l’engagement écrit d’au moins 5 agriculteurs (avec numéro à la Banque-Carrefour des Entreprise ou numéro d’agriculteur**[[7]](#footnote-7)**) pour l’utilisation des services de ce hall relais agricole ?

 [ ]  OUI [ ]  NON *(Si OUI, en apporter la preuve dans les annexes de ce D.U.C.)*

4. Le soumissionnaire de ce projet peut-il présenter un plan financier prévisionnel du fonctionnement du hall relais agricole envisageant l’engagement d’au moins deux équivalents temps pleins durant les trois premières années ?

 [ ]  OUI [ ]  NON *(Si OUI, en apporter la preuve dans les annexes de ce D.U.C.)*

5. Ce projet de hall relais agricole envisage-t-il de se placer sous le contrôle d’un organisme certificateur agréé dans le cadre du système régional de qualité différenciée, dans le cadre de l’agriculture biologique ou dans le cadre d’un système européen de qualité (AOP/IGP) durant les trois premières années de son fonctionnement ?

 [ ]  OUI [ ]  NON Si OUI, quel(s) système(s) de qualité est(sont) envisagé(s) ?

**Si le promoteur est un pouvoir public :**

Ce projet de hall relais agricole est-il l’objet d’une décision collective du collège communal d’au minimum deux communes ?

 [ ]  OUI [ ]  NON

*Si OUI, précisez ci-dessous le nom de ces communes et transmettez dans les annexes du D.U.C. les copies des procès-verbaux des collèges communaux mentionnant cette décision.*

Nom des communes portant ce projet :

 1.

 2.

 …

##### Correspondance du projet avec les priorités de l’appel

* 1. **Adéquation du projet avec les thèmes prioritaires**

*Cochez la/les cases correspondant au(x) thème(s) rencontré(s) par les objectifs du projet*

[ ]  Thème 1 : Soutenir le développement de filières à haut potentiel : soutenir la croissance de l’offre au travers d’outils économiques de marché et de concentration des volumes et de capacité de stockage/transformation pour la filière :

 [ ]  viande

 [ ]  céréale

 [ ]  horticulture comestible

 [ ]  lait

 [ ]  autre à préciser :

[ ]  Thème 2 : Soutenir l’insertion des produits locaux au niveau des collectivités et de l’Horeca : soutenir des projets permettant à des producteurs de recourir à des infrastructures, entrepôts, ateliers de transformation et de conditionnement, chambres froides pour faciliter la logistique de redistribution de leurs produits locaux vers des collectivités ou de l’Horeca.

* 1. **Implication des agriculteurs**

**Si le promoteur n’est pas un pouvoir public :**

Combien d’agriculteurs sont (seront) directement impliqués dans la structure juridique de la personne morale du promoteur ?

Nombre (établi ou prévisionnel) d’agriculteurs impliqués : agriculteurs

*En apporter la preuve dans les annexes de ce D.U.C. en précisant, pour chaque agriculteur directement impliqué dans la structure juridique du promoteur, son numéro d'identification à la Banque-Carrefour des Entreprises ou son numéro d’agriculteur****8.***

**Pour tous les projets :**

Combien d’agriculteurs ou SCTC[[8]](#footnote-8) ont d’ores-et-déjà marqués leur intérêt en tant qu’utilisateurs potentiels des services proposés par ce hall relais agricole après sa mise en fonctionnement ?

Nombre (prévisionnel) d’agriculteurs-utilisateurs : agriculteurs

*En apporter la preuve dans les annexes de ce D.U.C. en précisant, pour chaque agriculteur ou SCTC, futur utilisateur potentiel, son numéro d'identification à la Banque-Carrefour des Entreprises ou son numéro d’agriculteur****8****.*

##### Description du projet

* 1. **Identification du projet**

**RAPPEL !**

**AGW du 30 août 2018, article 1er, 4° : *« le hall relais agricole : l’immeuble destiné à accueillir des activités de stockage, de transformation, de conditionnement ou de commercialisation de produits agricoles, par des agriculteurs ou des SCTC9 , ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles ».***

**Nom complet du projet de hall relais agricole :** *(Maximum 200 caractères)*

**Acronyme du projet HRA :** *(Maximum 15 caractères)*

**A ce jour, ce projet est soutenu :**

[ ]  par le seul soumissionnaire décrit au point 3 en attente de la constitution d’un promoteur

 [ ]  par le seul soumissionnaire décrit au point 3 qui en est aussi le seul promoteur

 [ ]  autre situation *(à décrire)* :

**Ce projet de HRA :**

[ ]  constitue une nouvelle implantation de HRA sur le territoire wallon

 [ ]  est un nouveau projet complémentaire à un HRA déjà en fonctionnement ou en cours de développement

 [ ]  autre *(à préciser)* :

**Commune sur le territoire de laquelle est/sera implanté le HRA :**

*Si la réponse n’est pas encore déterminée, indiquer « à identifier »*

**Adresse postale où est / sera implanté le HRA :**

*Si la réponse n’est pas encore déterminée, indiquer « à identifier »*

Rue : n° : Boite :

CP : Localité :

**Commune(s) sur le territoire de laquelle (desquelles) sont installés les agriculteurs ou SCTC qui utiliseront les services du HRA (communes couvertes par les services du HRA) :**

*Si la réponse n’est pas encore déterminée, indiquer « à identifier »*

 1.

 2.

 …

* 1. **Analyse socio-économique locale :**

*Précisez à l’échelle locale quels sont les besoins de la part des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs et des consommateurs.*

*Expliquez quelles sont les opportunités identifiées en termes de production agricole à valoriser, de marché potentiel, …*

*Enoncez les collaborations ou synergies existantes ou à développer avec d’autres acteurs des circuits courts, d’autres HRA, …*

*(Maximum 2000 caractères).*



* 1. **Objectifs précis du projet Hall relais agricole :**

*Décrivez les objectifs précis recherchés en matière d’investissement (achat, rénovation, construction de biens meubles et immeubles).*

*Décrivez les objectifs****[[9]](#footnote-9)*** *précis visés par la mise en fonctionnement du hall relais agricole (emploi, forme de valorisation des productions agricoles, point de distribution…).*

*Identifiez les bénéfices[[10]](#footnote-10) escomptés à court et à long terme.*

*(Maximum 1800 caractères).*



* 1. **Caractère innovant du projet :**

*Décrivez le(s) caractère(s) innovant(s) du projet HRA, son originalité, sa spécificité, la plus-value qu’il apporte vis-à-vis du secteur agricole ou de la valorisation des productions agricoles ou du développement des circuits courts ou autre (à préciser).*

*(Maximum 1000 caractères).*



* 1. **Description plus précise des investissements visés par ce projet :**

*Spécifiez les caractéristiques physiques et techniques du hall relais agricole en faisant la distinction entre le volet immobilier (achat, construction, rénovation) de l’immeuble destiné à accueillir les activités du hall relais agricole et le volet mobilier (achat) de l’équipement, du matériel mobilier permettant son fonctionnement.*

* + 1. **Volet immobilier** *(Maximum 1800 caractères)*



* + 1. **Volet mobilier** *(Maximum 1800 caractères)*



* 1. **Gestion technique au quotidien du Hall relais agricole :**

*Décrivez de manière générale, le principe et les modalités de gestion technique qui seront mises en œuvre au quotidien par le promoteur pour garantir le fonctionnement optimum des activités du HRA, la coordination avec les agriculteurs-utilisateurs, les consommateurs.*

*Décrivez aussi les modalités d’implication des agriculteurs dans cette gestion et les prises de décision.*

*(Maximum 1000 caractères).*

*Une description plus précise sera apportée dans la proposition de règlement d’ordre intérieur.*



* 1. **Ebauche du plan d’affaires :**

Fournissez l’ébauche d’un plan d’affaires en annexe de ce D.U.C. en en précisant l’auteur (soumissionnaire ou consultant ou autre) ;

ou

Exposez les perspectives économiques et financières permettant d’évaluer la viabilité du projet de hall relais agricole à court et moyen terme.

(Maximum 2000 caractères)



* 1. **Prévisions en termes de création d’emplois ou de maintien en activité :**

*Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de hall relais agricole, estimez de manière réaliste, et détaillez le nombre d’emplois directs créés (en équivalent temps plein ETP) pour assurer le bon fonctionnement des activités du HRA ainsi que le nombre d’emplois indirects, créés ou maintenus grâce à ces activités.*

*(Maximum 1500 caractères).*

**

* 1. **Analyse des risques[[11]](#footnote-11) potentiels du projet :**

*Veuillez identifier les principaux risques (au minimum 3) qui pourraient compromettre ou perturber la réalisation du projet de HRA (autre que l’obtention de la subvention à l’investissement demandée). Pour chacun des risques identifiés, précisez la probabilité qu’il se produise et son impact (gravité) vis-à-vis de la réalisation du projet.*

*Risque 1 : (Maximum* *1000 caractères)*



*Risque 2 : (Maximum 1000 caractères)*



*Risque 3 : (Maximum 1000 caractères)*



*Autres risques : (Maximum 1000 caractères)*



##### Plan de travail du projet

* 1. **Répartition du projet en lots de travail**

*Le projet étant actuellement en phase d’initialisation, il est demandé ici d’identifier et de décomposer le projet HRA en ses différentes étapes principales (= lots de travail) qui aboutissent chacune à un élément constitutif et indispensable à l’élaboration du résultat final qui est la mise en fonctionnement du HRA.*

*Exemples : la constitution du promoteur en une personne morale, la recherche des ressources financières suffisantes, le choix d’implantation du site du HRA, l’élaboration des plans, les démarches administratives (permis, autorisation, marché public,…),…*

*Veuillez compléter le tableau identifiant les lots de travail du projet (uniquement les titres) en précisant pour chacun un numéro de référence.*

*Précisez qui en est le responsable (soumissionnaire S, promoteur P, consultant C, autre à préciser) en indiquant clairement la légende des abréviations utilisées.*

*Donnez une estimation du temps nécessaire pour réaliser ce lot de travail identifié (LT), en nombre de mois.*

*Ajoutez ou supprimez des lignes en fonction du nombre de lots de travail identifiés (LT).*

| Numéro du LT | Qui en est responsable | Intitulé du Lot de Travail Identifié | Duréeen mois |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Légende des abréviations utilisées :**

* 1. **Planification du projet :**

*Sur base de la répartition en lots de travail identifiés au point précédent, proposez une planification prévisionnelle des différentes étapes menant à la réalisation et à la mise en fonctionnement du HRA proposé.*

*Vous pouvez pour ce faire utiliser l’outil de votre choix (tableau Excel, Diagramme de Gantt,…) mais il est demandé que :*

* *la ligne du temps soit découpée en mois et que le mois de « novembre 2018 » y soit clairement identifié ;*
* *les dépendances entre les lots de travail apparaissent clairement (exemple : les travaux de construction ne peuvent commencer qu’après l’obtention du permis unique et la désignation d’un adjudicataire) ;*
* *les jalons du projet (= les résultats intermédiaires indispensables à la poursuite du projet) soient identifiés clairement (exemple = la promesse ferme de l’administration qui prend la forme d’un arrêté ministériel de subvention à l’investissement).*

*Cette planification sera présentée dans les annexes de ce D.U.C.*

##### Estimation budgétaire

* 1. **Estimation budgétaire des coûts de réalisation du projet**

*Dressez une estimation budgétaire* ***hors TVA*** *pour les différents postes envisagés dans le cadre du projet HRA.*

*Soyez aussi précis et détaillé que possible dans la définition des postes. Ajoutez ou supprimez des lignes en fonction du nombre de postes identifiés.*

*Précisez le coût global estimé pour le projet et le montant du subside qui serait destiné pour ce poste, sachant que le montant maximum du subside est de 200.000 € par projet.*

**Estimation budgétaire du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Postes** | **Eligibilité** (oui/non) | **Coût global pour le projet** (euros) | **Montant du subside demandé** (euros) |
| Budget Biens immobiliers *(détaillez)* |  |  |  |
| … |  |  |  |
| … |  |  |  |
| … |  |  |  |
| Sous-total Immobiliers |  |  |  |
| Budget Biens mobiliers *(détaillez)* |  |  |  |
| … |  |  |  |
| … |  |  |  |
| … |  |  |  |
| Sous-total Mobiliers |  |  |  |
| **Coût total estimé** |  |  |  |

*Si vous le souhaitez, apportez une estimation budgétaire plus détaillée en annexe de ce D.U.C. ou commentez ou précisez ci-dessous.*

*(Maximum 1500 caractères).*



* 1. **Estimation budgétaire prévisionnelle des trois premières années de mise en activité du HRA**

*Afin d’estimer la viabilité financière du projet de HRA une fois celui-ci mis en fonctionnement, apportez une estimation budgétaire prévisionnelle pour les trois premières années soit en annexe de ce D.U.C. soit ci-dessous.*

*(Maximum 1500 caractères).*



##### Plan de financement du projet

*Sur base du coût total estimé du projet et du montant du subside à l’investissement demandé tels que décrit au point 10.1, décrivez ci-dessous le plan de financement complet du projet HRA tenant compte du solde restant à financer après l’octroi de la subvention à l’investissement demandée. Cette dernière, une fois approuvée par arrêté ministériel (= promesse ferme) sera liquidée à raison d’une avance de 40 % de son montant dès la notification de l’arrêté ministériel et le solde (60%) sur base de déclarations de créances justificatives des dépenses éligibles.*

*Par conséquent, veuillez décrire ci-dessous les autres sources de financement envisagées ou déjà acquises et leur montant.*

*(Maximum 1500 caractères).*



##### Proposition de règlement d’ordre intérieur R.O.I.

Le soumissionnaire présente en annexe de ce D.U.C. une proposition de règlement d’ordre intérieur du HRA projeté tenant compte de l’article 15 de l’arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2018 fixant les conditions d’octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition et qui stipule :

*« Art 15. Les conditions de mise à disposition ou d’accès relatives aux halls relais agricoles sont définies dans le règlement d’ordre intérieur comprenant au minimum :*

*1° l’accessibilité à tout utilisateur qui peut faire état de sa qualité d'agriculteur ;*

*2° le périmètre des infrastructures mobilières et immobilières correspondant au hall relais agricole visé ;*

*3° les objectifs du hall relais agricole ;*

*4° le modèle de gouvernance ;*

*5° l’implication des agriculteurs dans cette gouvernance ;*

*6° les conditions financières et les conditions d’accès pour l’utilisation ou pour l’approvisionnement du hall relais agricole par des agriculteurs ;*

*7° la définition des responsabilités de toutes les parties prenantes et les engagements requis en matière d’assurance. »*

##### Date et signature du D.U.C.

**Date de la demande :**

**Signature(s) du/des demandeur(s)**

*(en précisant leur nom, prénom et qualité, et en mentionnant la formule « Certifié sincère et véritable l’ensemble des informations fournies »)*

 [ ]  Soumissionnaire [ ]  Promoteur

##### ANNEXES

**Les annexes 1, 2 sont obligatoires pour les promoteurs déjà constitués et identifiés.**

**Les annexes 1, 2, 8, 9, 10 et 13 font partie intégrante du présent Dossier Unique de Candidature et doivent y être jointes pour que celui-ci soit estimé complet.**

**Les autres annexes seront apportées par le soumissionnaire en fonction des projets.**

1. Déclaration sur l'honneur certifiant que le promoteur est en règle au regard de ses obligations telles qu'elles découlent des législations et dispositions réglementaires en matière fiscale, sociale et environnementale.
2. Déclaration sur l’honneur des *aides de minimis*.
3. Le cas échéant, la preuve que le promoteur du projet HRA est composé à 40% d’agriculteurs âgés de moins de 40 ans à la date d’introduction du D.U.C.
4. Le cas échéant, la preuve de l’engagement écrit d’au moins 5 agriculteurs (avec numéro BCE ou numéro d’agriculteur) pour l’utilisation des services du HRA projeté.
5. Le cas échéant, un plan financier prévisionnel du fonctionnement du HRA projeté envisageant l’engagement d’au moins deux équivalents temps pleins durant les trois premières années de mise en œuvre du HRA.
6. Le cas échéant, copies des procès-verbaux des collèges communaux mentionnant la décision d’engager la Commune en tant que promoteur associé au projet HRA projeté.
7. Le cas échéant, la preuve de l’engagement formel d’agriculteurs directement impliqués dans la structure juridique de la personne morale du promoteur. Précisez pour chaque agriculteur ou SCTC, son numéro BCE ou son numéro d’agriculteur.
8. Preuve de l’engagement écrit d’agriculteurs ou de SCTC qui souhaitent utiliser les services du HRA projeté une fois celui-ci mis en fonctionnement. Précisez pour chaque agriculteur ou SCTC, son numéro BCE ou son numéro d’agriculteur.
9. Ebauche d’un plan d’affaire (business plan) avec mention de l’auteur (voir 8.7).
10. Planification prévisionnelle des différentes étapes menant à la réalisation et à la mise en fonctionnement du HRA projeté (voir 9.2).
11. Le cas échéant, une estimation budgétaire détaillée des coûts de réalisation du projet.
12. Le cas échéant, une estimation budgétaire prévisionnelle pour les trois premières années de la mise en fonctionnement du HRA projeté.
13. Une proposition de règlement d’ordre intérieur R.O.I du HRA projeté (voir 12).
14. Autres à préciser

Annexe 1 : Déclaration sur l’honneur certifiant que le promoteur est en règle au regard de ses obligations

**Déclaration sur l’honneur**

Par la présente, nous attestons sur l’honneur que ……………………………….. (identification du promoteur du projet), représenté par ………………….. (identification du représentant légal et signataire) ne se trouve pas dans une des conditions d’exclusions suivantes :

- être en état ou faire l’objet d’une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d’activité, ou être dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature ;

- faire l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n’y a plus de recours possible) pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

- en matière professionnelle, avoir commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;

- n’avoir pas rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement de nos impôts ;

- avoir fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Région wallonne.

**Date et signature :**

**Identité du représentant légal :**

Annexe 2 : Déclaration sous l’honneur des aides *de minimis*

**DÉCLARATION SUR L’HONNEUR DE L’ENTREPRISE
Aides *de minimis* octroyées et à venir**

------------------------------------------------------------------------------------------

Vous allez recevoir une aide de la Région Wallonne. La Commission européenne règlemente les aides aux entreprises afin qu’elles ne faussent pas la concurrence. La présente aide est une aide qualifiée de « *de minimis »* au sens de cette règlementation européenne. Au risque de devoir rembourser la somme reçue, le montant des aides dites *de minimis* ne peut dépasser un certain plafond lié au secteur d’activité. Aux fins de vérifier que ce plafond n’est pas dépassé, il vous est demandé de compléter le document suivant.

**1. Renseignements généraux**

Numéro d’entreprise
🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌

🗆 **Personne physique** (indépendant)

 M./Mme. (nom et prénom) ……………

🗆 **Personne morale** (société)

 Nom de la société ………………………………………………………………………………
 Forme juridique ……………………………………………………………………………….

🗆 **Personne de contact**

M./Mme (nom et prénom) …………………………………………………………………

Téléphone/gsm : ………………………………………………………………………………

**2. Participations et composition du capital**

L’appréciation du seuil s’effectue en tenant compte de toutes les aides *de minimis* reçue au niveau de **l’entreprise unique.** Si votre entreprise est liée à une ou plusieurs autres entreprises (participations, associations, droits de vote,…), complétez l’annexe. Sinon, passez au point 3.

**3. Activités de l’entreprise**

L’application des règlements *de minimis* diffère selon le secteur dans lequel l’entreprise est active. L’entreprise est-elle active dans l’un de ces secteurs (*cochez la case le cas échéant*) ?

* L’entreprise est active dans les secteurs de la **pêche**, **l’aquaculture (en cas de doute, ces activités correspondent aux codes 03 du Code NACE-BEL)**
* L’entreprise est active dans le secteur de la production primaire de produits agricoles (en cas de doutes, ces activités correspondent aux codes **01.1 à 01.5 du Code NACE-BEL)**
* L’entreprise est active dans le **transport de marchandises par route pour compte d’autrui.**

N.B. : le(s) code(s) NACE de l’entreprise peu(ven)t être obtenu(s) auprès de la Banque-carrefour des entreprises via « BCE public Search », disponible via le lien suivant : <http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

**4. Renseignements relatifs aux aides *de minimis***

Pour octroyer une aide en vertu de la réglementation *de minimis*, il est nécessaire de tenir compte des autres aides *de minimis* octroyées à l’entreprise au cours de l’exercice fiscal en cours mais aussi des deux derniers exercices fiscaux. Veuillez compléter le tableau repris ci-dessous si vous avez reçu des aides *de minimis* dans cette période. Pour ce faire, gardez à l’esprit la notion d’entreprise unique développée au point 2 supra.

N.B. : Pour savoir si une précédente aide reçue est une aide *de minimis*, l’autorité subsidiante vous a remis une attestation d’aide *de minimis* précisant le règlement de laquelle cette aide relève : général, pêche, agriculture, SIEG.

**Aides précédemment obtenues et en cours de traitement :**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de décision | Entité bénéficiaire | Règlement *de minimis* concerné par la demande | Objet de l’aide | Pouvoir subsidiant |  | Montant en EUR |
| 🗌🗌/🗌🗌/🗌🗌 |  | 🗆 Général🗆 Pêche🗆 Agricole🗆 SIEG | ……………………………………………………………………………………………………….. |  |  | …EUR |
| 🗌🗌/🗌🗌/🗌🗌 |  | 🗆 Général🗆 Pêche🗆 Agricole🗆 SIEG | ……………………………………………………………………………………………………….. |  |  | …EUR |
| 🗌🗌/🗌🗌/🗌🗌 |  | 🗆 Général🗆 Pêche🗆 Agricole🗆 SIEG | ……………………………………………………………………………………………………….. |  |  | …EUR |
| 🗌🗌/🗌🗌/🗌🗌 |  | 🗆 Général🗆 Pêche🗆 Agricole🗆 SIEG | ……………………………………………………………………………………………………….. |  |  | …EUR |
|  |  |  |  |  |  |  |

 **TOTAL : ………..EU**

Je soussigné, …………………………………………. (nom et prénom), représentant légal en tant que ………………………………………………… de l’entité (n° d’entreprise et raison sociale/dénomination) ………………………………………………………………………………, autorisé légalement à engager l’entreprise, atteste sur l’honneur que la liste des renseignements mentionnés ci-dessous est exacte et complète.

Je m’engage à fournir les attestations relatives aux dispositions ci-dessus à la demande de l’administration.

Je suis conscient que si les renseignements transmis par mon entreprise sont inexacts, les aides obtenues sur base de ceux-ci devront être remboursées.

Fait à …………….., le ……………..

 Signature,………………………………….

**ANNEXE**

Cette partie de la déclaration n’est à remplir que si l’entreprise a des participations de fait ou de droit dans d’autres entreprise (voy. point 1.1). Il en va de même si d’autres entreprises ont des liens avec l’entreprise (voy. 1.2). Le cas échéant, les aides de minimis de ces entreprises devront être reprises dans le tableau du point 3.

**1.1. Participations de fait ou de droit détenues dans d’autres entreprises**

Si l’entreprise demanderesse détient des participations dans d’autres entreprises ou associations d’entreprises de manière telle qu’ensemble, elles peuvent être considérées comme étant une « entreprise unique »[[12]](#footnote-12), il est nécessaire de compléter le tableau ci-dessous.n dans les collèges locaux, 2005

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° d’entreprise | Dénomination/raison sociale | Forme juridique | Pourcentage du capital |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |

**1.2. Entreprises liées à l’entreprise demanderesse**

Il est nécessaire de compléter le tableau ci-dessous si une entreprise :

1. a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de l’entreprise demanderesse OU ;
2. a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l’entreprise demanderesse OU ;
3. a le droit d'exercer une influence dominante sur l’entreprise demanderesse en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci OU;
4. contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de l’entreprise demanderesse, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° d’entreprise | Dénomination/raison sociale | Forme juridique | Cas de figure a), b), c) ou d) |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |
| 🗌🗌🗌🗌-🗌🗌🗌-🗌🗌🗌 | ……………………………….. | …………. | …% |

1. Le soumissionnaire est un pouvoir public ou une personne morale dont l'objet social englobe la valorisation des produits agricoles et dont les activités concourent à l’atteinte des objectifs mentionnés à l’article D.1er, § 3 du Code wallon de l’agriculture, qui soumet un dossier unique de candidature pour un projet de hall relais agricole auprès de l’administration ; le cas échéant, dans l’attente de la constitution du promoteur du projet de hall relais agricole précité sous forme d’une personne morale. [↑](#footnote-ref-1)
2. Si différente de l’adresse du soumissionnaire. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le promoteur est un pouvoir public tel qu’une commune ou une association de communes, une province ou une personne morale dont l’objet social englobe la valorisation des produits agricoles et dont les activités concourent à l’atteinte des objectifs mentionnés à l’article D.1er, § 3 du Code wallon de l’agriculture, auquel est octroyée une subvention à l’investissement pour la réalisation et la mise en fonctionnement d’un hall relais agricole. [↑](#footnote-ref-3)
4. Si différente de l’adresse du promoteur. [↑](#footnote-ref-4)
5. Zone franche visée à l’article 38 du décret-programme du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l’avenir wallon. [↑](#footnote-ref-5)
6. Zone soumise à contrainte naturelle définie dans l’arrêté ministériel du 24 septembre 2015 désignant les zones soumises à contraintes naturelles en application de l’article 3 de l’arrêté du Gouvernement wallon du 24 septembre 2015 relatif à l’octroi des aides aux zones soumises à des contraintes naturelles. [↑](#footnote-ref-6)
7. Numéro d’agriculteur au sens de l’arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 relatif à l'identification au système intégré de gestion et de contrôle, à l'attribution d'un numéro d'agriculteur, modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 février 2015 exécutant le régime des paiements directs en faveur des agriculteurs et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 mai 2015 octroyant un soutien couplé aux agriculteurs pour les bovins femelles viandeux, les vaches mixtes, les vaches laitières et les brebis. [↑](#footnote-ref-7)
8. Société Coopérative de Transformation et de Commercialisation [↑](#footnote-ref-8)
9. Un **Objectif** est un résultat concret attendu en cours ou du moins à la fin du projet, il doit être autant que possible Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et atteint dans le Temps imparti (S.M.A.R.T.). [↑](#footnote-ref-9)
10. Un **Bénéfice** est une conséquence positive, un avantage résultant du projet, il est souhaité mais sans garantie qu’il puisse se réaliser et il peut se concrétiser après la fin du projet, à court ou à long terme. [↑](#footnote-ref-10)
11. Par « risque », on entend tout événement indésirable dont l'apparition n'est pas certaine, ayant pour conséquence la possibilité de perturber la réalisation d’un objectif du projet, voire que le projet lui-même ne puisse pas se réaliser. L’analyse des risques permet de les identifier pour pouvoir les évaluer et les maîtriser en prenant des mesures préventives. Les risques sont formalisés et mis à jour dans un registre des risques. L’analyse de risques comprend l’identification et l’évaluation des évènements de nature à perturber la réalisation du projet et propose des mesures de maîtrise à mettre en œuvre. [↑](#footnote-ref-11)
12. Sont notamment visées les entreprises liées en raison de la détention par une entreprise de la majorité des droits de vote ou du droit d’exercer une influence dominante dans le fonctionnement de l’autre entreprise en vertu d’un contrat ou d’une clause des statuts. [↑](#footnote-ref-12)